

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL
12 MARS 2024**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 12 mars 2024 à 19h00 à la salle du conseil municipal.

Ordre du jour :

1. Administration

- 1.1. Communications du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Questions, nouvelles demandes du public et suivi de demandes antérieures
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Déclaration des intérêts relatifs à la présente séance
- 1.7. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 février 2024
- 1.8. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier : demande d'aide financière
- 1.9. Ententes d'occupation du domaine public- passage d'une conduite d'eau potable privée sous la côte des Cascades
- 1.10. Construction d'un bâtiment accessoire sur l'assiette d'une servitude d'aqueduc au 1793 chemin Laflamme
- 1.11. Société canadienne de la Croix-Rouge : renouvellement de l'entente de services aux personnes sinistrées
- 1.12. Dépôt du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 2024-002
- 1.13. Proclamation de la Journée Nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2024
- 1.14. Journée de visibilité lesbienne
- 1.15. École St-Pie X de Papineauville : demande de priorisation de reconstruction considérant la vétusté de l'établissement
- 1.16. Avis de motion : projet de règlement visant l'identification de Denis-Benjamin Papineau, à titre de personnage historique en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.
- 1.17. Présentation du projet de règlement visant l'identification de Denis-Benjamin Papineau, à titre de personnage historique en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.
- 1.18. Demande au ministère des Transports et Mobilité durable (MTMD) pour la réalisation d'une étude d'opportunité visant à déterminer la nature des travaux à réaliser sur la rue Papineau / 148, en 2028-2029.

2. Finances

- 2.1. Adoption des déboursés du mois de février 2024
- 2.2. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 29 février 2024
- 2.3. Dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser
- 2.4. Déjeuner du maire : remise des profits aux organismes ciblés

3. Ressources humaines

- 3.1. Congrès de l'Association des communicateurs municipaux du Québec : autorisation d'inscription
- 3.2. Formation tranchée et scie ronde-découpeuse : autorisation d'inscription

4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiments

- 4.1. Balayage de rues : recommandation
- 4.2. Inspection biannuelle des bornes incendie et rinçage unidirectionnel : octroi de contrat
- 4.3. Plan de gestion des actifs en eau : élaboration et mise en œuvre
- 4.4. Gestion du plomb : adoption du plan d'actions
- 4.5. Modification aux installations d'eaux usées : acceptation d'une proposition de service professionnel

5. Sécurité civile et incendie

- 5.1. Statistiques mensuelles du service de sécurité incendie
- 5.2. Autorisation d'achat : bottes, casques et habits de combat
- 5.3. Intervention en désincarcération sur l'autoroute Guy-Lafleur pour les municipalités de Fassett et Notre-Dame de Bonsecours : délégation de compétence

6. Urbanisme et gestion du territoire

- 6.1. Statistiques mensuelles sur l'émission des permis et certificats
- 6.2. Demande de dérogation mineure au 2777 route 148 REPORTÉ
- 6.3. Mandat à notre aviseur légal : présentation à la cour supérieure d'un dossier d'infraction pour le lot 4 997 689
- 6.4. Mandat à notre aviseur légal : présentation à la cour supérieure d'un dossier d'infraction pour le lot 4 997 164
- 6.5. Ancienne Mairie : travaux extérieurs et banderole temporaire

7. Environnement

8. Loisirs, culture, famille

- 8.1. Modification à l'horaire de la bibliothèque
- 8.2. Acquisition d'un podium pour livre exceptionnel
- 8.3. Fête Nationale : autorisation de présenter une demande d'aide financière
- 8.4. Fête Nationale : budget d'activité
- 8.5. Ligneuse pour les terrains de soccer : autorisation d'achat

9. Varia, questions, demandes du public, levée de la séance

- 9.1. Varia
- 9.2. Questions et demandes du public
- 9.3. Levée de la séance

1. ADMINISTRATION

1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE

1.2 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants sont présents :

Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1
Monsieur le conseiller Danny Monette, siège no 2
Madame la conseillère Francine Dutrisac, siège no 3
Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège no 4
Madame la conseillère Béatrice Cardin, siège no 5

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse est aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siège sous la présidence de Monsieur Paul-André David, maire.

1.3 2024-03-098 OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le maire Paul-André David constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h00 devant 13 personnes.

1.4 QUESTIONS, NOUVELLES DEMANDES DU PUBLIC ET SUIVI DE DEMANDES ANTÉRIEURES

La période de question débute à 19h05 et se termine à 19h15.

1.5 2024-03-099 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé en laissant le varia ouvert. Le point 6.2 est reporté.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 2024-03-100 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS RELATIFS À LA PRÉSENTE SÉANCE

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Michel Leblanc si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Michel Leblanc informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Danny Monette si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Danny Monette informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à madame la conseillère Francine Dutrisac si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Francine Dutrisac informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Robert Desbiens si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Robert Desbiens informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à madame la conseillère Béatrice Cardin si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Béatrice Cardin informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

1.7 2024-03-101 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 FÉVRIER 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 13 février 2024.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.8 2024-03-102 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que ce Conseil souhaite obtenir une aide financière du député de Papineau dans le but d'améliorer le réseau routier municipal pour l'exercice financier 2024-2025;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil demande au député de Papineau, monsieur Mathieu Lacombe, de bien vouloir considérer l'octroi d'une aide financière de 30,000.00 \$ à partir de son budget discrétionnaire 2024-2025 dans le but d'améliorer le réseau routier municipal.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.9 2024-03-103 ENTENTES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC- PASSAGE D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE PRIVÉE SOUS LA CÔTE DES CASCADES

ATTENDU que 3 servitudes de puisage d'eau ont été enregistrées les 3 juillet 1997, 22 décembre 2000 et 5 avril 2002;

ATTENDU que les 3 tuyaux d'eau potable privés traversent la côte des Cascades;

ATTENDU qu'il y a lieu d'accorder aux propriétaires concernés une autorisation d'occupation du domaine public pour le passage de conduite d'eau potable privée;

ATTENDU la recommandation du directeur du service des travaux publics et la validation par notre aviseur légal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil accepte le libellé desdites ententes et autorise la directrice générale, madame Martine Joannis, à signer pour et au nom de la municipalité tout document permettant de donner suite à la présente résolution, incluant, mais sans s'y limiter, la signature des ententes d'occupation du domaine public pour le 2870, 2872 et 2890, côte des Cascades.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.10 2024-03-104 CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE SUR L'ASSIETTE D'UNE SERVITUDE D'AQUEDUC AU 1793 CHEMIN LAFLAMME

ATTENDU qu'au moment de la demande de permis 2020-233 pour la construction d'un garage au 1793 chemin Laflamme, la servitude pour la conduite d'aqueduc sur le lot 4 998 075 n'avait pas été signée par l'ancien propriétaire et donc n'était pas connue par le propriétaire ni le responsable de l'émission des permis;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir la responsabilité de la municipalité en cas de bris de la conduite;

ATTENDU la recommandation de l'inspectrice en bâtiment et environnement et du directeur du service des travaux publics;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce conseil, advenant un bris d'aqueduc situé en-dessous du garage, ordonne que le tuyau soit réorienté vers l'extérieur du bâtiment pour aller rejoindre le tuyau existant.

Que les travaux de réparation soient à la charge de la Municipalité et celle-ci devra remettre le terrain dans l'état où il se trouvait avant les travaux.

Que la présente résolution prendra effet dès la signature de la servitude de passage de tuyau par les propriétaires actuels.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.11

2024-03-105 SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE : RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES

ATTENDU que les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors de Sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs notamment la Loi sur la sécurité civile (R.L.R.Q., c.S-2.3) et le Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c.C-27.1);

ATTENDU que la Société Canadienne de la Croix-Rouge SCCR, au moyen de ses ressources, incluant une force bénévole, et de son expertise, est susceptible d'aider et de soutenir, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et les municipalités, lors de sinistres, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que Ce conseil autorise la signature de la nouvelle entente de services aux personnes sinistrées qui entrera en vigueur le 15 mai 2024. Que le maire, monsieur Paul-André David et la directrice générale, madame Martine Joannis, soient par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente.

Que la durée de l'entente est de deux ans et sujette au respect des articles 3.1 et 3.2 pour la durée et le renouvellement.

Que ce Conseil autorise le versement d'une contribution annuelle telle qu'il suit, afin de profiter des services de la Société canadienne de la Croix-Rouge.

2024 (mai)-2025 (avril)	0.20\$ per capita	471.80\$ sans taxes
2025-2026	0.21\$ per capita	À déterminer
2026-2027	0.21\$ per capita	À déterminer

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.12

2024-03-106 DÉPÔT DU RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT 2024-002

Je, Martine Joannis, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Papineauville certifie

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2024-002 est de 1561;
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 167;

- Que le nombre de demandes reçues est de 0

Je déclare que le règlement 2024-002 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

La directrice générale et greffière-trésorière.

Martine Joannis
Le 29 février 2024

1.13 2024-03-107 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2024

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

CONSIDÉRANT que CAP Santé Outaouais, organisme membre du Mouvement Santé mentale Québec lance en cette journée sa campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble » ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts ;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que le conseil municipal de Papineauville lors de sa séance du 12 mars 2024 proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite la population ainsi que toutes les organisations de sa municipalité à faire connaître la campagne de promotion de la santé mentale « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.14 2024-03-108 JOURNÉE DE VISIBILITÉ LESBIENNE

ATTENDU que le 26 avril marque depuis 1982 la Journée de visibilité lesbienne qui vise à :

-mettre de l'avant les enjeux des femmes de la diversité sexuelle c'est-à-dire des femmes – et des personnes non-binaires – qui s'identifient comme lesbiennes, gaies, bisexuelles, pansexuelles, ayant une sexualité fluide, asexuelles ou encore en questionnement ;

-souligner leurs perspectives, défis et contributions trop souvent invisibilisés au sein des diverses manifestations LGBTQIA2S+ locales et internationales ;

-combattre la lesbophobie dans toutes les sphères de la société.

ATTENDU que la municipalité de Papineauville est consciente que les réalités des femmes sont souvent moins visibles en raison du croisement du sexisme et de l'homophobie, soit la lesbophobie ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a à cœur de mettre en lumière les réalités, les réalisations et les défis spécifiques auxquels font face les lesbiennes et personnes lesbo-queer, afin de favoriser la compréhension, l'inclusion et l'égalité de tous - tes au sein de la municipalité ;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce conseil, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journée de visibilité lesbienne le 26 avril de chaque année, manifestant ainsi de façon tangible son engagement à faire de la municipalité un endroit où les femmes et les personnes lesbo-queer ont leur place et peuvent s'épanouir et s'exprimer librement sans être discriminées.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.15 2024-03-109 ÉCOLE ST-PIE X DE PAPINEAUVILLE : DEMANDE DE PRIORISATION DE RECONSTRUCTION CONSIDÉRANT LA VÉTUSTÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

ATTENDU que le Centre de service scolaire Au-Cœur-des-Vallées dépose, *depuis plusieurs années*, au ministère de l'Éducation du Québec un projet de reconstruction de l'école St-Pie X de Papineauville;

ATTENDU que le statut actuel de l'école en matière de salubrité et de vétusté est dans le top 3 du palmarès des écoles du Québec;

ATTENDU la désuétude de l'école St-Pie X et le manque de classes (8 classes manquantes) pour répondre aux besoins de la communauté;

ATTENDU que le financement des projets de reconstruction provient d'un fond spécifique du ministère de l'Éducation et que l'école St-Pie X est la seule école dans la MRC de Papineau qui répond aux critères de financement via le fonds de reconstruction;

ATTENDU que le terrain nécessaire est à la reconstruction de l'école St-Pie X est disponible et propriété dudit ministère;

ATTENDU que le développement résidentiel actuel est en grande partie associé à l'arrivée de nouvelles familles sur notre territoire et que ces dernières doivent pouvoir compter sur des infrastructures pouvant prendre en charge leurs enfants;

ATTENDU que de trop nombreux écoliers de Papineauville sont transférés aux écoles limitrophes provoquant ainsi une perte de capacité pour ces dernières, soient Montebello et Plaisance;

ATTENDU que les demandes adressées au ministère de l'Éducation du Québec en provenance du milieu urbain reçoivent une plus grande attention qu'en milieu rural;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que les membres du Conseil de la Municipalité de Papineauville demande à son député et ministre monsieur Mathieu Lacombe, d'appuyer la municipalité de Papineauville dans cette démarche;

Que les membres du Conseil de la Municipalité de Papineauville demande au ministère de l'Éducation du Québec de considérer prioritaire la demande de reconstruction de l'école St-Pie X soumise par le Centre de service scolaire Au-Cœur-des-Vallées.

Et que la présente résolution soit aussi transmise à la MRC Papineau et aux municipalités la composant, afin d'obtenir leurs appuis.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.16

2024-03-110 AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT VISANT L'IDENTIFICATION DE DENIS-BENJAMIN PAPINEAU, À TITRE DE PERSONNAGE HISTORIQUE EN VERTU DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Béatrice Cardin qu'un règlement sera présenté lors d'une séance subséquente visant l'identification de Denis-Benjamin Papineau à titre de personnage historique.

1. Identification du personnage historique

Le personnage historique identifié est Denis-Benjamin Papineau.

Fils de Joseph Papineau, arpenteur et notaire, et de Rosalie Cherrier, il est né et baptisé le 13 novembre 1789, dans la paroisse Notre-Dame de Montréal. Il a épousé Angélique-Louise Cornud, le 14 septembre 1813, dans la même paroisse. Il est décédé le 20 janvier 1854, à l'âge de 64 ans, dans son Fief de Plaisance. Il est inhumé dans le cimetière de la paroisse Sainte-Angélique de Papineauville.

2. Motifs d'identification du personnage historique

Denis-Benjamin Papineau, frère cadet du flamboyant Louis-Joseph Papineau, a joué un rôle primordial dans l'histoire de la seigneurie de la Petite-Nation. Il a contribué à la fondation de la paroisse de Sainte-Angélique et peut être reconnu comme étant le fondateur de Papineauville.

Agent seigneurial et régisseur

Alors que son père, Joseph, de 1801 à 1817, puis son frère, Louis-Joseph, de 1817 à 1854, sont successivement seigneur de la Petite-Nation, Denis-Benjamin remplit la fonction d'agent seigneurial et de régisseur des affaires de la seigneurie, et ce, de 1808 à 1845. Il est concrètement l'âme dirigeante de la seigneurie. Il s'occupe de l'accueil des nouveaux colons, révisé avec eux le contrat de concession, surveille les censitaires et perçoit les rentes et autres revenus du seigneur : revenus de banalité, revenus de l'exploitation forestière. Il coordonne l'arpentage des côtes et des lots. Il tient en ordre et conserve le terrier, le censier, les actes notariés, les billets et les actes de concession, les procès-verbaux d'arpentage, les contrats d'engagement et tous les autres documents liés à la régie de la seigneurie.

Commerçant, seigneur, éleveur, maître de poste, juge de paix et grand voyer

Entre 1818 et 1822, il fait du commerce à Montréal, et devient notamment co-proprétaire de l'une des premières librairies de langue française à Montréal. En 1822, il acquiert le fief de Plaisance et en est le seigneur jusqu'en 1829. Il y fait l'élevage de chevaux et de moutons. À compter de 1825, il fut aussi marchand, maître de poste, juge de paix et grand voyer pour l'aménagement des chemins.

Député et premier-ministre conjoint du Canada-Uni

De 1842 à 1847, Denis-Benjamin Papineau fait un passage en politique. Il est élu député du comté d'Ottawa à la Chambre d'assemblée du Canada-Uni le 17 août 1842. Il est nommé

conseiller exécutif et commissaire des Terres de la couronne, poste qu'il occupera dans deux cabinets différents. Il est membre du bureau des Travaux publics, du 4 octobre 1844 au 8 juin 1846. En 1846-1847, il est premier ministre conjoint avec William Henry Draper, Papineau représentant le Bas-Canada et Draper le Haut-Canada.

Son nom est associé à des projets de loi relatifs aux écoles et à l'administration municipale. En 1845, la nouvelle loi scolaire confie à des commissions scolaires la gestion des écoles publiques et le soin de percevoir le financement nécessaire à leur fonctionnement. La loi sur les municipalités, aussi adoptée en 1845, remplace l'ancienne organisation, basée sur les districts, par une administration fondée sur les paroisses.

Denis-Benjamin Papineau a été le défenseur des droits de la langue française au Parlement. Il met de l'avant le projet de loi autorisant l'usage officiel du français à la Chambre d'assemblée du Canada-Uni. La loi ne sera passée qu'en 1848, après son retrait de la vie politique. Avant de quitter la politique, en 1847, il réussit à faire voter un crédit pour son frère Louis-Joseph, ancien Orateur de la Chambre, en compensation des quatre années passées sans salaire avant son exil.

Fondateur de Papineauville

À partir de 1845, Denis-Benjamin Papineau se concentre sur le développement de son propre fief et sur celui du village de Papineauville. À proximité du moulin à farine, sur le lot 52, côte du Front, où est situé le moulin banal, il a aménagé sa Ferme du moulin, un magasin général et un bureau de poste. C'est à cet endroit que se développent des activités artisanales, comme la cordonnerie, la tannerie, la forge, et d'autres activités économiques essentielles à la communauté. En 1853, il dessine le plan du village, qui est devenu un pôle d'attraction, regroupant des commerces et services. Son plan prévoit une place publique vis-à-vis l'emplacement réservé pour l'église et un emplacement pour l'hôtel de ville. La paroisse de Sainte-Angélique est érigée canoniquement en 1853, ce qui est l'aboutissement des démarches coordonnées par Denis-Benjamin Papineau pour la création d'une nouvelle paroisse qui serait détachée de la paroisse de Notre-

Dame-de-Bon-Secours. C'est après son décès, en 1854, que le nom de Papineau Ville est attribué au village qu'il a planifié.

En vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ., c. P-9.002), pour être identifié, le personnage historique doit :

- Être une personne ayant réellement vécu;
- Être décédé;
- Avoir joué un rôle marquant dans l'histoire;
- Présenter un intérêt patrimonial significatif pour la municipalité.

Denis-Benjamin Papineau répond à l'ensemble de ces critères.

3. Identification de Denis-Benjamin Papineau

Le règlement d'identification de Denis-Benjamin Papineau prendra effet à compter de son adoption par le conseil municipal.

4. Consultation

Toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du comité consultatif d'urbanisme lors d'une séance publique qui aura lieu le 23 avril 2024, à 18h30, à la salle du conseil municipal au 188, rue Jeanne-d'Arc, à Papineauville.

1.17 2024-03-111 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT VISANT L'IDENTIFICATION DE DENIS-BENJAMIN PAPINEAU, À TITRE DE PERSONNAGE HISTORIQUE EN VERTU DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Monsieur le conseiller Michel Leblanc présente le projet de règlement 2024-003 visant l'identification de Denis-Benjamin Papineau à titre de personnage historique en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

1.18 2024-03-112 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET MOBILITÉ DURABLE (MTMD) POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ VISANT À DÉTERMINER LA NATURE DES TRAVAUX À RÉALISER SUR LA RUE PAPINEAU / 148, EN 2028-2029

ATTENDU que la municipalité de Papineauville travaille, conjointement avec la firme « Rues Principales », à un projet de revitalisation de son centre villageois;

ATTENDU que le 20 décembre 2023, la municipalité a déposé auprès du MTMD, les scénarios de dynamisation du noyau villageois préparés par la firme « Rues Principales », accompagnés des plans du concept d'aménagement (pour commentaires).

ATTENDU la rencontre du 18 janvier 2024 entre le ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) et la municipalité de Papineauville;

ATTENDU que plusieurs membres de la Direction régionale de l'Outaouais y participaient, dont le directeur régional, monsieur François Asselin et le directeur de la planification et de la gestion des infrastructures, monsieur Élias El Haddad;

ATTENDU que la gestion de la rue Papineau /148 est sous juridiction ministérielle;

ATTENDU que le tronçon urbain de la rue Papineau / 148 requiert une attention immédiate pour répondre aux besoins de sécurité, de mobilité active et de fonctionnalité;

ATTENDU que certains segments des infrastructures souterraines (égout et aqueduc) requièrent également une attention immédiate en regard du « Plan municipal d'intervention pour le renouvellement des conduites »;

ATTENDU que la municipalité doit travailler de concert avec le MTMD pour la réalisation de l'ensemble des travaux qui doivent être inscrits à la programmation officielle du ministère;

ATTENDU que ces travaux seraient réalisés en 2028-2029;

ATTENDU que la planification de tels travaux exige au préalable, la réalisation d'une étude d'opportunité avant d'être inscrits à la programmation ministérielle;

ATTENDU que ces travaux vont demander de faire appel à de l'expertise externe;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie intégrale de la présente résolution;

Que la municipalité de Papineauville dépose officiellement une demande au ministère des Transports et Mobilité durable pour que ce dernier réalise tous les travaux de réfection de ses infrastructures terrestres et souterraines de la rue Papineau / 148, au plus tard, en 2028-2029;

Que la municipalité propose au ministère des Transports et Mobilité durable de réaliser ladite étude avec la collaboration du ministère, conformément à une entente à intervenir entre les parties;

Que le ministère des Transports et Mobilité durable finance le projet d'étude.

Que la municipalité accepte de participer aux frais qui lui incomberont, s'il y a lieu.

Que l'appel d'offres pour la réalisation de l'étude d'opportunité soit lancé en 2024.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au député et ministre responsable de l'Outaouais ainsi qu'à la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. FINANCES

2.1 2024-03-113 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2024

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 29 février 2024 pour un montant total de 6163.19 \$ comprenant les chèques numéros 14818 à 14834.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 29 février 2024 au montant de 245 958.03 \$ comprenant les dépôts directs numéros 504456 à 504509.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 29 février 2024 au montant de 70 356.18 \$ comprenant les prélèvements numéros 7446 à 7508.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au montant de 175 345.21 \$ au 29 février 2024.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 94 983.36 \$ jusqu'au 29 février 2024.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.2 2024-03-114 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 29 FÉVRIER 2024

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale dépose les rapports financiers en date du 29 février 2024 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil accepte le dépôt et adopte l'état des activités de fonctionnement (19.42%) et d'investissement du budget 2024 au 29 février 2024.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 2024-03-115 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SUR LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, prend acte du dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser conformément au règlement 2022-019 relatif au contrôle budgétaire et à la

délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

2.4 2024-03-116 DÉJEUNER DU MAIRE : REMISE DES PROFITS AUX ORGANISMES CIBLÉS

ATTENDU que le déjeuner du maire s'est tenu le 4 février dernier et qu'il y a lieu d'annoncer les sommes qui seront remises aux organismes concernés;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil autorise la remise des sommes suivantes provenant des profits du déjeuner du maire;

- Club de basketball des Mini Patriotes : 1500\$
- Corporation des loisirs de Papineauville : 887.81\$

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 2024-03-117 CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC : AUTORISATION D'INSCRIPTION

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2024 et la recommandation du comité des ressources humaines

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des ressources humaines, autorise une dépense et un déboursé de 585.00 \$ plus taxes pour l'inscription de l'agente administrative et communication au congrès de l'Association des communicateurs du Québec du 5 au 7 juin 2024 à Lévis.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur et sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 13200 454 : Formation

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 2024-03-118 FORMATION TRANCHÉE ET SCIE RONDE-DÉCOUPEUSE : AUTORISATION D'INSCRIPTION

ATTENDU que la municipalité encourage la formation continue auprès de ses employés et qu'il y a lieu d'inscrire deux cols bleus aux formations suivantes offertes par L'Association paritaire pour la santé et la sécurité au travail secteur municipal (APSAM) ;

Travaux en tranchée	237.50 \$ plus taxes
Scie ronde-découpeuse	415.00 \$ plus taxes

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2024 et la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité travaux publics, autorise une dépense et un déboursé de 652,50\$ plus taxes pour l'inscription de messieurs Simon Labrosse et Shayan Dumaine-Chartrand, cols bleus, aux formations précipitées.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 320000 454 : Formation

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT

4.1 2024-03-119 BALAYAGE DE RUES : RECOMMANDATION

ATTENDU l'adoption de la résolution 2022-09-379 acceptant la proposition de Balayage Régional pour le balayage des rues et chemins pour l'année 2023 et que conformément au devis d'appel d'offres, après l'expiration de la première période contractuelle 2023, le contrat pourrait être reconduit via résolution selon les termes de la proposition présentée par la compagnie Balayage Régional et au montant de 25 375,35 \$ taxes incluses pour l'année 2024;

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2024 et la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution;

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, autorise la reconduction du contrat de balayage des rues et chemins avec la compagnie Balayage Régional pour l'année 2024 et autorise une dépense et un déboursé de 25 378,35 \$ taxes incluses pour ce faire.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 : Entretien et réparation chemins, rues, routes et trottoirs.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 2024-03-120 INSPECTION BIANNUELLE DES BORNES INCENDIE ET RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL : OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'il est requis d'inspecter les bornes incendie biannuellement et la réception de 3 soumissions pour ce faire ;

Hydra Spec	7 424.00 \$ plus taxes
Nordikeau	10 240.00 \$ plus taxes
Simo	11 476.48 \$ plus taxes

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc municipal et la réception de 3 soumissions pour ce faire ;

Hydra Spec	3 900.00 \$ plus taxes
Nordikeau	7 380.00 \$ plus taxes
Simo	10 227.06 \$ plus taxes

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2024 et la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité travaux publics, accepte la proposition du 31 janvier 2024 de la compagnie Hydra Spec pour la vérification des bornes incendie au printemps et à l'automne 2024 et autorise une dépense et un déboursé au montant de 7424.00 \$ plus taxes pour ce faire.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité travaux publics, accepte la proposition du 31 janvier 2024 de la compagnie Hydra Spec pour le rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc municipal pour l'année 2024 et autorise une dépense et un déboursé au montant de 3 900,00 \$ plus taxes

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 529 : Entretien et réparations Bornes fontaines et 02 41300 521 : Entretien et réparation conduites d'eau potable.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.3 2024-03-121 PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU : ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE

ATTENDU que la municipalité de Papineauville reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

ATTENDU que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

ATTENDU que le plan de gestion des actifs municipaux en eau contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conforme au niveau de service convenu ;

ATTENDU que le plan de gestion des actifs municipaux en eau permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, mandate la direction générale et le directeur du service des travaux publics à élaborer et mettre en œuvre un plan d'actifs municipaux en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs et de transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le sommaire du plan de gestion des actifs municipaux en eau ainsi que les informations requises par ce dernier.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.4 2024-03-122 GESTION DU PLOMB : ADOPTION DU PLAN D' ACTIONS

ATTENDU que le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) du Québec exige la vérification du plomb et du cuivre dans l'eau fournie par des systèmes de distribution ;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, approuve tel que déposé, le **Plan d'action de la municipalité de Papineauville pour la gestion des résultats en dépassement de la norme de plomb dans l'eau distribuée** afin de rencontrer les normes prévues à la réglementation.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.5 2024-03-123 MODIFICATION AUX INSTALLATIONS D'EAUX USÉES : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION DE SERVICE PROFESSIONNEL

ATTENDU que la municipalité entend procéder à des modifications aux installations d'eaux usées afin de réduire ou éliminer les surverses au régulateur de la rue Henri-Bourassa ;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition de la Fédération québécoise des municipalités pour la modification aux installations d'eaux usées afin de réduire ou éliminer les surverses au régulateur de la rue Henri-Bourassa.

Que ce Conseil autorise une dépense maximale de 22 000.00 \$ plus taxes pour la réalisation de ce mandat.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 41400 411 : Services professionnels.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

5.1 2024-03-124 STATISTIQUES DE FÉVRIER 2024 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE-MAIRE

Le conseil prend acte du dépôt des statistiques de février 2024 du service de sécurité incendie.

Interventions	Février	2024
Systèmes d'alarme	2	4
Désincarcération	8	17
Entraide	1	2
Incendie	1	2
Autres assistances	-	2
Total	12	27

5.2 2024-03-125 AUTORISATION D'ACHAT : BOTTES, CASQUES ET HABITS DE COMBAT

ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l'achat de 3 paires de bottes et que 2 soumissions ont été reçues ;

Antonio Moreau (1984) Ltée	1 304.97 \$ plus taxes
L'Arsenal	1 005.00 \$ plus taxes

ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l'achat 7 chapeaux traditionnel UST-LW, blanc, retrak, avec écusson et que 2 soumissions ont été reçues ;

Aéro-Feu	3 960.25 \$ plus taxes
L'Arsenal	3 990.00 \$ plus taxes

ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l'achat 3 habits de combat et que la compagnie L'Arsenal a soumis une proposition au montant de 11 667.00 \$ plus taxes ;

ATTENDU que les sommes pour l'achat des bottes et des habits de combat ont été prévues au budget 2024 et la recommandation du comité de sécurité incendie ;

ATTENDU qu'aucune somme n'a été prévue au budget pour l'achat des casques, mais que le directeur suggère de reporter l'achat des cylindres d'air pour utiliser ce budget aux fins d'achat desdits casques;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution;

Que ce Conseil, sur recommandation du comité de sécurité incendie, accepte la proposition de la compagnie L'Arsenal pour l'achat de 3 paires de bottes (SOUM073103), 7 chapeaux traditionnel UST-LW, blanc, retrak et écusson (SOUM073103) ainsi que 3 habits de combats (SOUM073181).

Qu'une dépense et un déboursé de 16 662,00 \$ avant taxes soient autorisés à cette fin.

Que ce conseil autorise un transfert budgétaire afin que les sommes prévues pour l'achat des cylindres d'air soient affectées à l'achat des casques de combat .

Que ce conseil autorise un transfert budgétaire afin que les sommes prévues pour l'achat d'une marche pour remorque soient affectées à l'achat des casques de combat.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 03001 000 : Équipements de pompiers et 02 22000 650 : Vêtements et chaussures.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.3

2024-03-126 INTERVENTION EN DÉSINCARCÉRATION SUR L'AUTOROUTE GUY-LAFLEUR POUR LES MUNICIPALITÉS DE FASSETT ET NOTRE-DAME DE BONSECOURS : DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

ATTENDU que le service de sécurité incendie de Papineauville est responsable du service de désincarcération sur l'autoroute Guy-Lafleur dans le secteur de Notre-Dame de Bonsecours et Fassett ;

ATTENDU la recommandation du comité de sécurité incendie ;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité de sécurité incendie, autorise la direction générale et le maire à signer une entente de délégation de compétence au service de sécurité incendie de Papineauville pour les interventions en désincarcération sur l'autoroute Guy-Lafleur sur le territoire des municipalités de Notre-Dame-de-Bonsecours et Fassett.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. URBANISME

6.1 2024-03-127 DÉPÔT DES STATISTIQUES DE FÉVRIER 2024 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques mensuelles pour l'émission des permis et certificats.

Permis et certificats	Février	2024
Rénovation	3	4
Abattage d'arbres	1	1
Renouvellement	1	1
Bâtiment complémentaire	2	2
Démolition	-	-
Eau souterraine	-	-
Lotissement	1	2
Animaux domestiques	3	8
Galerie, clôture	1	1
Installation septique	1	1
Mur de soutènement	-	-
Nouvelle construction	1	1
Piscine	-	-
Remblai déblai	-	-
Branchement	-	-
Affichage	1	3
Certificat d'occupation	-	1
Changement d'usage	-	-
Agrandissement	-	-
Bande riveraine	-	-
Garde de poules	-	-
Bâtiment temporaire	-	-
Total	15	25

6.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 2777 ROUTE 148

Cette demande de dérogation mineure est reporté le temps d'effectuer certaines recherches.

6.3 2024-03-128 MANDAT À NOTRE AVISEUR LÉGAL : PRÉSENTATION À LA COUR SUPÉRIEURE D'UN DOSSIER D'INFRACTION POUR LE LOT 4 997 689

ATTENDU que le propriétaire du lot 4 997 689 néglige de nettoyer son terrain et ainsi se conformer aux lois et règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que les règlements de zonage, de nuisances, de protection des incendies ne sont pas respectés;

ATTENDU que plusieurs avis d'infraction ont été signifiés au propriétaire, que celui-ci ne collabore pas et qu'il apparait inutile de procéder à un simple constat d'infraction;

ATTENDU la recommandation de l'inspectrice en bâtiment et environnement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que le Conseil municipal mandate le cabinet d'avocats Deveau Dufour Mottet à entreprendre toutes les démarches légales nécessaires et, le cas échéant, d'instituer toutes les procédures judiciaires qui s'imposent devant la Cour Supérieure aux fins d'obtenir les ordonnances requises, soient l'enlèvement des matières nuisibles et malpropres sur l'immeuble à l'adresse mentionnée plus haut pour faire le retrait et le nettoyage de toutes les matières nuisibles et malpropres, le retrait des véhicules qui encombrant la propriété.

Et que la municipalité soit autorisée à réaliser les travaux aux frais du propriétaire en cas de défaut.

Que ce Conseil autorise une dépense et un déboursé maximal de 5000.00\$ pour ce faire.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.4

2024-03-129 MANDAT À NOTRE AVISEUR LÉGAL : PRÉSENTATION À LA COUR SUPÉRIEURE D'UN DOSSIER D'INFRACTION POUR LE LOT 4 997 164

ATTENDU que le propriétaire du lot 4 997 164 a exécuté des travaux de remblayage en bande riveraine ainsi que dans le littoral de la baie de la Pentecôte;

ATTENDU que le propriétaire ne s'est pas conformé aux lois et règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que les articles 6.17 et 6.1 du règlement sur les permis et certificats 2022-004 ainsi que les articles 3.80, 3.82, 3.83 et 3.86 du règlement de zonage ne sont pas respectés;

ATTENDU qu'il s'agit d'une récidive en matière d'infraction environnementale;

ATTENDU la recommandation de l'inspectrice en bâtiment et environnement;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation de l'inspectrice en bâtiment et environnement, mandate le cabinet d'avocats Deveau Dufour Mottet à entreprendre toutes les démarches juridiques nécessaires et, le cas échéant, d'instituer toutes les procédures judiciaires qui s'imposent devant la Cour Supérieure aux fins d'obtenir les ordonnances requises pour la remise en état des lieux par l'enlèvement du matériel de remblayage posé dans le littoral ainsi que dans la bande riveraine sur l'immeuble sur le lot 4 997 164.

Et que la municipalité soit autorisée à faire appel à certains professionnels qualifiés afin de réaliser les travaux aux frais du propriétaire en cas de défaut.

Que ce Conseil autorise une dépense et un déboursé maximal de 5 000.00 \$ pour ce faire.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5 2024-03-130 ANCIENNE MAIRIE : TRAVAUX EXTÉRIEURS ET BANDEROLE TEMPORAIRE

ATTENDU que la municipalité de Papineauville modifiera le nom de l’Ancienne Mairie pour Édifice Denis-Benjamin-Papineau;

ATTENDU que le comité de commémoration Denis-Benjamin-Papineau demande le retrait des écriteaux extérieurs de l’Ancienne Mairie et certains travaux de réparations à l’édifice;

ATTENDU qu’une autorisation est aussi demandée pour l’installation d’une banderole temporaire en façade;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d’urbanisme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d’urbanisme, autorise les actions suivantes sur l’Ancienne Mairie :

- Retrait des écriteaux de l’Ancienne Mairie puisque le bâtiment portera le nom d’Édifice Denis-Benjamin-Papineau et travaux de réparation du revêtement.
- Récupération des écriteaux pour installation dans la salle du 2^e étage
- Installation d’une banderole temporaire « Édifice Denis-Benjamin-Papineau »
- Peinture et nettoyage afin de mettre le bâtiment en valeur.

M. Paul-André David, Maire demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

7. ENVIRONNEMENT

8. LOISIRS CULTURE ET FAMILLE

8.1 2024-03-131 MODIFICATION À L’HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU que faisant suite à un sondage auprès des utilisateurs, la bibliothécaire et le responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique recommande au conseil d’adopter un nouvel horaire à compter du 18 mars 2024 ;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique accepte le nouvel horaire de la bibliothèque de Papineauville/Lochaber à compter du 18 mars 2024.

Lundi et jeudi	12h30 à 14h30 et 15h00 à 18h30
Mardi et mercredi	10h00 à 11h30 et 12h00 à 15h00
Vendredi	Fermée
Samedi	10h00 à 12h00

M. Paul-André David, Maire demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

8.2 2024-03-132 ACQUISITION D'UN PODIUM POUR EXPOSITION D'UN LIVRE

ATTENDU que la municipalité a reçu en cadeau un exemplaire du livre Gaïa édition artiste de Guy Laliberté d'une valeur de 7 000.00 \$ et que sa valeur artistique doit faire l'objet d'une protection adéquate ;

ATTENDU la réception de deux soumissions pour la confection d'un podium vitré, soit :

Solutions conception de magasin	1 395.00 \$ plus taxes
Galerie LaRouge vitrerie	1 280.00 \$ plus taxes

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, accepte la soumission de la compagnie Vitrierie de la Rouge au montant de 1280.00\$ plus taxes pour la conception d'un podium permettant l'exposition de ce livre à la bibliothèque municipale.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70299 996 : Sentiers pédestres.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.3 2024-03-133 FÊTE NATIONALE : AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que la municipalité tiendra des activités pour la Fête Nationale du Québec les 23 et 24 juin prochain et qu'un programme d'aide financière via le gouvernement du Québec est disponible ;

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise le responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique, M. Patrick Chartrand à déposer une demande d'aide financière pour la Fête Nationale du Québec au nom de la municipalité de Papineauville.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.4 2024-03-134 FÊTE NATIONALE : BUDGET D'ACTIVITÉ

ATTENDU que la municipalité tiendra des activités dans le cadre de la Fête Nationale du Québec et que certains dépôts et achats doivent être faits à l'avance ;

ATTENDU qu'une somme de 15 000.00 \$ a été prévue au budget 2024 et la recommandation du comité sports, loisirs culture et promotion touristique;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise un budget ne dépassant pas 15 000.00 \$ pour la tenue des activités reliées à la Fête Nationale du Québec.

Les fonds à cette fin seront puisés dans le poste budgétaire 02 70296 996 : St-Jean-Baptiste

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.5 2024-03-135 LIGNEUSE POUR LES TERRAINS DE SOCCER : AUTORISATION

ATTENDU que les dépenses en peinture de marquage sont importantes et que l'acquisition d'une nouvelle machine utilisant une peinture différente viendrait grandement réduire les coûts et améliorer la qualité du lignage sur les terrains ;

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2024 et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du comité loisirs, sports, culture et promotion touristique accepte la soumission 2837 de la compagnie Centre Farley pour une machine de type Graco Fieldlazer S100 au montant de 4 799.00 \$ plus taxes. Une dépense de 59.99 \$ plus taxes est aussi autorisée pour l'achat d'un contenant de 18.9 litres de peinture blanche à terrains de jeux.

Les fonds seront pris dans le poste budgétaire 23 08007 000 : Terrain de balle et Soccer.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. VARIA, QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE, LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 VARIA

9.2 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE

La période de question débute à 19h53 et se termine à 20h05.

9.3 2024-03-136 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que cette séance soit levée à 20h05

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Martine Joannis, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 12 mars 2024.

Martine Joanisse
Directrice générale et greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 12 mars 2024

Paul-André David
Maire